
JOURNAL GÉNÉRAL

DE FRANCE.

Du Jeudi 5 Juillet 1792.

AVIS AUX SOUSCRIPTEURS.

Nous prévenons MM. les souscripteurs que l'abonnement pour la province est de 36 liv. pour un an, 18 liv. pour six mois, et 10 liv. pour trois mois. Nous les prions de ne point nous faire passer de billets patriotiques, parce qu'ils n'ont point cours à Paris, et que nous serions conséquemment obligés de les leur renvoyer.

NOUVELLES.

De Londres, le 29 juin.

On a été indigné ici en apprenant les détails de l'affreuse journée du 20. Votre lord maire n'est pas en odeur de sainteté à Londres; on ne souffriroit pas dans la cité un pareil magistrat! que deviendroient alors l'ordre? que deviendroient la justice? où seroit la paix pour le citoyen? où seroit la décence sous l'empire d'un individu, qui se plaît à outrager ce qu'il y a de plus saint? Les horreurs qui se commettent journellement en France, sont une leçon terrible contre l'insurrection.

Hier le comte de Chatam, frère de M. Pitt, accompagné de M^{rs} Smith, Neville, du lord Hood et du commodore Gardner ont été à Nordwick, où ils ont examiné les préparatifs, fait par le gouvernement pour l'escadre d'observation. Ils ont paru bien contents de toutes les mesures adoptées par les commissaires ordonnateurs.

Les personnes qui semblent savoir ce qui se passe dans les cabinets de l'Europe, sur-tout dans le nôtre, pensent que l'Angleterre deviendra médiatrice armée, entre les puissances belligérantes; et que, si elles s'obstinent à s'entretuer, elle se mettra du côté de la justice, pour faire pencher sa balance, par conséquent contre le club des jacobins, qui a suscité la guerre. Ce seroit digne des Anglais d'empêcher la ruine totale d'une

nation, qui, en se mêlant de la guerre intestine de l'Amérique, a la première conseillé à un peuple de se révolter contre son souverain légitime.

Les gens du prince français (le duc d'O...) se plaignent qu'ils ne reçoivent plus leurs gages, son hôtel, dans *Park-lane*, est assiégé de créanciers; ce n'est pas que l'on pense qu'il sera tué à la guerre, (parce qu'on sait par expérience qu'il ne s'y expose pas) mais parce que l'on est persuadé qu'il ne reverra plus Londres, abandonné comme il est de tous les honnêtes gens. Ses domestiques ici n'en sont pourtant pas moins à plaindre.

Quand on parle à M^{lle} d'Eon de l'offre qu'elle a faite dernièrement à l'assemblée nationale, elle répond: « J'ai voulu plaisanter ces messieurs. Je gage cependant qu'ils se sont énorgueillis d'avoir reçu une lettre d'une femme de condition. Il y a parmi eux un de mes anciens laquais; il entre aujourd'hui dans la voiture; il y a quinze ans qu'il se trouvoit fort honoré de se mettre derrière.

La lettre de M. Lukner au ministre de la guerre est une pièce trop importante pour que nous hésitions, malgré sa longueur, à la donner toute entière. On verra jusqu'à quel point la passion aveugloit M. Gensonné, lorsqu'après en avoir entendu la lecture il s'écria, que le complot étoit enfin consommé, et qu'il n'y avoit plus qu'à en punir les au-

teurs, il désignoit principalement M. La-
jard qui n'est nullement inculpé dans la let-
tre de M. Lukner. Mais il est l'ami de La-
fayette, et ce crime va attirer sur sa tête
toutes les foudres des jacobins. — En lisant
attentivement cette lettre, on verra percer
le mécontentement de M. Lukner. On as-
sure qu'en rentrant dans Lille, il a brisé
son épée et maudit son destin qui l'avoit
porté à se couvrir d'opprobres sur la fin de
sa carrière.

*Au quartier général à Menin, le 29 juin
1792, l'an 4^e de la liberté, à 10 heures
et demie du soir.*

C'est d'après les dispositions prises et la
certitude d'un grand mouvement dans le
Brabant, que l'ancien ministère avoit dé-
cidé le roi à la guerre offensive. J'ai en
conséquence fixé les moyens pour porter mon
armée dans le pays ennemi. M. Lafayette
s'est rapproché de Maubeuge, pour contenir
les troupes campées sur Mons. J'ai placé un
corps de cinq mille hommes à Maulde, pour
tenir en échec les troupes postées à Tournay,
et je me suis porté dans le pays ennemi, par
Menin et Courtray, où j'ai réunis 4 mille
hommes.

Je suis dans la position de Menin; mon
avant-garde est à Courtray; tout le pays en-
tre Lamoy, Bruges et Bruxelles est couvert
par mon armée et sans troupes ennemies.
Malgré cela aucun mouvement ne s'effectue
de la part des Belges; je n'entrevois pas mé-
me la plus légère espérance de l'insurrection
si manifestement annoncée; et quand je se-
rois encore maître de Grand et de Bruxelles,
j'ai presque la certitude que le peuple ne se
rangeroit pas plus de notre côté, *quoiqu'en
dise un petit nombre de personnes à qui peu
importe le salut de la France, pourvu qu'ils
puissent satisfaire leur ambition et leur for-
tune.*

Lille et le canton de Rouloy ont défendu
l'envoi de fourrages pour mon armée. Des
paysans, par plusieurs reprises, ont tiré, aux
environs de Menin, sur des patrouilles fran-
çaises. Mon avant-garde et ma réserve à Cour-
tray sont harcelées par les ennemis qui se ren-
forcent tous les jours vers Tournay, entre
Courtray et Gand.

Dans cette position, et avec 20 mille
hommes, qui forment la totalité de mon ar-
mée, je ne puis que me maintenir devant
l'ennemi, sans laisser Lille à découvert.
Alors l'ennemi me coupe en marchant sur
les derrières, et le seul parti qui me reste,

dans le cas où une grande insurrection ne me
seconderoit pas, seroit de me retirer vers
Nieuport, Furnes et Dunkerque. Vous ju-
gerez des inconvéniens d'un pareil mouve-
ment. Dans ce moment je n'ai encore que
5 à 600 Belges.

Voilà, monsieur, ma position particu-
lière; mais un objet de la dernière importance
doit occuper essentiellement le conseil du
roi. Ce qui me détermine encore d'une ma-
nière bien plus forte à un mouvement rétro-
grade, c'est la position de nos frontières :
entre le Rhin et la mer, entre la Sambre et
le Rhin il ne reste point de troupes, et la
tête des colonnes ennemies s'avance dans
l'électorat de Trèves, et non dans les Pays-
Bas. M. Lafayette ne peut quitter sa position
sans que mon armée se trouve en opposition
à des forces doubles; alors Valenciennes et
Lille sont à découvert. Voilà, monsieur, ce
qui doit occuper le conseil du roi.

Quant à ce qui me regarde, mon unique
pensée et toutes mes lumières ne cessent de
se porter sur l'ensemble des moyens de dé-
fense entre Dunkerque et Sarrelouis. Depuis
que je vois que les Belges ne se sont pas pro-
noncés pour nous, j'y réfléchis jour et nuit,
et n'ai trouvé qu'un seul moyen d'éviter un
grand malheur à la France; c'est celui de
retirer mon armée sur Valenciennes. Le mo-
ment devenant de jour en jour plus pressant,
j'ai cru ne pas devoir attendre votre réponse
concernant la position de mon armée; en
conséquence je la ferai partir demain 30
pour Lille. Le premier jour au Chilly, le
deuxième à Saint-Amand, le troisième à
Valenciennes.

J'envoie à la même heure, qu'à vous,
monsieur, un courrier à l'armée de M. La-
fayette, pour lui faire part de ce mouve-
ment: d'après cet avis, l'armée de M. La-
fayette peut faire ses dispositions en consé-
quence, et se retirer dans la partie où il
prévoit qu'il sera le plus nécessaire. Je pré-
vois que ma démarche va exciter un essaim
de mécontents et de calomnies contre moi.

Mes vues n'ont d'autre but que le bien,
et je me croirois un traître à la patrie, si
j'avois tenu une conduite différente dans les
circonstances présentes. Je vous demande,
monsieur, que vous soumettiez mes démar-
ches et mes réflexions au roi et à son con-
seil, afin qu'il les juge; sans cela, comme
j'ai eu l'honneur de vous le mander, je ne
puis conserver le commandement de l'armée.

Signé, le maréchal de France
général de l'armée LUKNER.

M. Delmas croyant « que l'instant étoit venu où il falloit dire tout ce qu'on savoit » a lu sa prétendue correspondance avec un officier de l'armée de Lukner. En voici l'extrait :

« De grands malheurs nous attendent si Lukner n'ouvre les yeux sur les intrigues qui l'environnent ; il vient souvent des courriers de Lafayette. M^{rs} Charles Lameth, Mathieu-Montmorency et Berthier font beaucoup de mal ; M. Biron fait bien des efforts pour suspendre la retraite vers Lille... Une députatton de Bruges est venue prier Lukner d'avancer dans le pays, pour favoriser l'insurrection. Le maréchal s'est mis en colère, a dit qu'il étoit souvent trompé, qu'on lui avoit promis soixante mille hommes, et qu'il ne s'avanceroit que quand il les auroit.... Toute l'armée murmure, j; ne réponds pas des événemens ; le maréchal a fait imprimer et distribuer avec profusion la proclamation du roi ; elle a été reçue avec humeur des soldats.... Plusieurs régimens ont juré de ne pas abandonner les Belges ; l'insurrection commence dans l'armée autrichienne ; il ne faut pas encore désespérer... Lukner se laisse mener par Lafayette ; on lui a fait croire que les Prussiens étoient à Gand ; on le trompe comme on veut... »

J A C O B I N S.

Absurdités du dimanche 1^{er} juillet.

M. Sillery annonce que MM. Chartres, Hood et Bernoville n'ont pas voulu signer la lettre de Lukner. Un membre assure que M. de Breteuil est à Paris, et que M. de Lafayette a été vu le matin à Clichy, dans la maison de M. Ramond. Un cent-suisse (ci-devant) du roi a eu l'insolence de vouloir se débarrasser, aux Champs-Elysées, d'une troupe de patriotes-sans-culottes qui lui donnoient des coups de bâton, parce qu'il avoit témoigné de la reconnaissance pour son maître.

Calomnies, injures atroces, répandues en torrens contre M. de Lafayette par MM. Santerre, Calon, Merlin et Collot-d'Herbois.

M. Girardin, canonier de la garde nationale, lit une pétition qu'il doit présenter à l'assemblée nationale, pour lui demander un décret (anti-constitutionnel) qui autoirise les citoyens à monter leur garde sans uniformes ; les officiers de son bataillon l'avoient empêché, le matin, de monter sa garde en bourgeois. On se récrie contre *les épauletiers*.

Un frère annonce, avec le sourire amer de la férocité, que les citoyens de la section de la fontaine de Grenelle, sur laquelle demeure M. de Lafayette, ont présenté une pétition revêue de cent dix signatures, pour demander que ce général soit puni sévèrement, pour avoir, etc. etc. etc. On peut deviner les calomnies qui font la base de la pétition de ces jacobins. M. Merlin jette une ombre douloureuse sur ce tableau si riant pour l'aimable caverne. Il annonce qu'on veut emmener le roi et sa famille dans l'armée de Lafayette : peut-être ce soir, ajoute-t-il, pour frapper le peuple par le point le plus sensible, par ceux qu'il sait être de ses vrais amis, peut-être M. Pétion va-t-il être suspendu de ses fonctions de maire, par le département. Fort de *sa vertu, de la justice de sa cause*, il en sortira triomphant !... Pas de doute !... (Les tribunes tirent des mouchoirs en loques, et essuyent des yeux mouillés de larmes !... Tableau touchant !)

Un marchand de chansons et sa femme, qui se permettoient de chanter des horreurs contre le roi et la reine et les autres autorités constituées, ont été arrêtés à Rambouillet. Un cultivateur, jacobin, écrit de cette ville, qu'il s'est porté défenseur officieux *de ces infortunés*, mais que s'étant présenté à la municipalité pour les réclamer, avec des souliers sans boucles, cette dernière circonstance lui a valu un procès criminel !... L'assemblée a la sottise de donner dans ce grossier mensonge, et de croire qu'on a intenté un procès criminel à un homme, parce qu'il n'avoit pas de boucles à ses souliers !...

On se retire, le cœur navré des tristes nouvelles qu'on a apprises, et la séance finit faute de nouveaux dénonciateurs.

Bulletin sommaire de Paris. — 5 juillet.

— Le directoire instruit le procès de la municipalité. — La dénonciation qui devoit être faite samedi par le conseil général de la commune a été remise au jeudi 5. — La section de la Croix-Rouge a nommé 52 commissaires, qui doivent proposer aux autres sections de *décréter* que leurs assemblées seront permanentes, que l'état-major sera licencié le plutôt possible, qu'il sera déclaré que le directoire a perdu la confiance des bons citoyens. — M. Joli, secrétaire de la municipalité, que le roi a d'abord nommé secrétaire de son conseil, puis ministre de la justice, ayant été loué par M. Pétion au moment où il donnoit sa démission de sa

place auprès de la municipalité, le conseil général de la commune demanda l'impression du discours du maire et de la réponse de M. Joli. Je m'y oppose, s'écrie Manuel; M. Joli peut-il n'être pas coupable, puisqu'il a mérité les faveurs de la cour! Il occupe une place que je ne voudrais pas occuper. — Manuel a été baffoué, et il a été décidé que les deux discours seroient imprimés. — La municipalité a fait annoncer par les journaux qui sont à sa dévotion, que ceux qui voudroient loger quelques-uns de leurs frères qui se rendent à Paris pour la fédération, pourroient s'adresser au parquet de la commune pour y indiquer leur demeure. — Les jacobins disent hautement que le jour du 14 juillet sera le jour des vengeances. Plusieurs personnes émigrent de la capitale. Les plus riches vont en Angleterre. Paris néanmoins est toujours brillant, et les spectacles toujours pleins.

ASSEMBLÉE-NATIONALE-LÉGISLATIVE.

Séance extraordinaire du mardi soir, 3 juillet.

L'assemblée, malgré l'opposition de quelques membres, entend la lecture de la relation suivante, faite par un soldat de l'armée de M. Lukner.

« Nous nous retirons de Courtray; des Autrichiens sont venus nous attaquer sur deux colonnes. Nous avons fait un mouvement, et tout de suite nous avons frappé tous ensemble. Eh! gare! gare! gare! sauve qui peut! Notre mousquetterie leur crachoit aux yeux. . . . Sauve qui peut! Les Autrichiens ont trouvé bon de nous tourner les talons et de gagner aux pieds, et notre cavalerie s'est mise à les accompagner poliment en les débarrassant, l'un d'un bras, l'autre d'un oreille. Nous avons eu deux hommes tués et huit blessés; les ennemis ont eu 150 morts. — Nous avons rasé le château de l'évêque de Tournay. Cent trente maisons des faubourgs de Courtrai ont été brûlées. »

Deux maîtres de poste de Varennes, qui ont ramené le roi, sont venus présenter une pétition pour être payés de leurs voyages. Cette pétition, sollicitée à dessein par les jacobins, a donné occasion à MM. Charlier, Gensonné et Thuriot, de vomir les

injures les plus grossières contre le roi. On est passé à l'ordre du jour.

Le département du Gard témoigne son horreur pour les outrages auxquels le roi a été exposé dans la journée du 20 juin.

M. Carnot a fait décréter que les ci-devant gardes-françaises (qui les premiers ont levé l'étendard de la revolte), seroient employés dans la gendarmerie.

Un autre décret charge le pouvoir exécutif de faire évaluer la perte des Belges qui ont été incendiés à Courtray. La trésorerie remettra, provisoirement, 300 mille livres au ministre des affaires étrangères, pour les premières dépenses de ces indemnités.

Séance du mercredi, 4 juin.

M. Crétin propose un projet de décret pour la réduction des maisons religieuses, qui, dit-il, dans son style populaire, sont des bercails receptacles de prêtres réfractaires qu'il faut éparpiller. Le projet est applaudi et sera imprimé.

La commune de Grenoble fait présent de 15 mille livres à la nation, en observant que la nation lui en doit 900 mille.

D'autres propositions peu importantes, et qui se reproduiront, ont été renvoyées aux comités.

M. le président annonce une lettre du roi.

Lettre du roi.

Je vous prie, M. le président, de prévenir l'assemblée nationale que d'après les instances de M. Duranton, qui désire se retirer dans son pays, j'ai accepté sa démission, et j'ai nommé ministre de la justice M. Dejoy, que j'avois précédemment nommé secrétaire de mon conseil.

Signé LOUIS.

M. Jean de Brie a fait lecture de son projet de décret pour la sûreté générale de l'état. M. Lagrevolle a demandé que cette loi fût intitulée acte du corps législatif, afin d'éviter l'inconvénient du veto. En effet, ce n'est qu'un avertissement a repris M. Lacroix, que le roi ne peut ni sanctionner ni vetoer. Entraînée par ce puissant raisonnement, l'assemblée a rendu un décret que nous donnerons demain.

Pour 158 liv. en assignats ou a 100 liv. en argent.
Louis d'or, 15 liv. 10 s.